

des lieux de débauche, sources empoisonnées de tous les crimes, et qui rabâchent ensuite des jérémiades hypocrites sur l'abandon de la religion et des mœurs. Qu'arrive-t-il ? Les criminels subissent la peine, mais les provocateurs, plus coupables, sont impunis ; que dis-je, ne sont-ils pas honorés et célébrés ?

L'ignorance et l'immoralité des peuples accusent les gouvernemens. L'ignorance et l'immoralité des Africains accusent sans relâche les négriers, les colons, et tous leurs complices, car quel exemple donnez-vous à ces infortunés ? Vos femmes croiraient se déshonorer en fréquentant des femmes noires ou de couleur, fussent-elles des Lucrèces ; elles croiraient déroger, soit en épousant, soit en admettant à vos tables, à vos fêtes des hommes qui ont la teinte rembrunie, fussent-ils des Socrates ; ceux d'entre eux qui sont vertueux, ont résisté à la contagion de votre exemple ; les vicieux y ont cédé. Plus vous en dites de mal, plus vous aggravez vos torts. Ils sont ce que vous seriez si les événemens vous avaient placés dans la même position, toutefois avec cette différence, que les vices sont plus hideux chez vous dont l'éducation a développé l'intelli-

gence, et qui avez été éclairés des lumières de l'Évangile, tandis que ces malheureux furent privés de ces bienfaits.

Dans la décrépitude de nos sociétés européennes, l'estime est une monnaie qu'il importe d'économiser. Pour la placer convenablement, appréciez les hommes non d'après leur couleur, leur puissance, leurs richesses, mais d'après leurs qualités personnelles. Agir ainsi c'est coopérer aux œuvres de Dieu. Dans l'état réputé le plus abject aux yeux des mondains, l'homme de bien, qu'il soit noir, sang-mêlé ou blanc, esclave ou libre, est plus grand aux yeux de l'Éternel qu'un être dépravé, fût-il ceint du diadème. Sa bonté embrasse l'univers *sans acception de personnes*. Pourquoi ces expressions sont-elles plus de vingt-cinq fois répétées dans la Bible, sinon pour inculquer plus efficacement la vérité et le précepte qu'elles renferment? Les philosophes antiques, les moralistes païens nous ont laissé quelques maximes admirables, mais aucune n'égale la sublimité du précepte évangélique: Vous aimerez le prochain comme vous-même (1).

(1) Voyez *Matth.* XIX, 19; et *Marc.* XII, 31.

Ce *comme vous-même* appelle et commande la réflexion. En méditant ces paroles qui pourrait ne pas remarquer un vide effrayant dans la conduite de cette multitude de zélateurs acariâtres, tracassiers, persécuteurs, déchirant à belles dents, et calomniant saintement, autrefois contempteurs des autels, mais qui, tout à coup convertis à la religion par la politique, ont improvisé la ferveur et parodié la piété en lui substituant la dévotion de parade. Le christianisme bien connu, bien pratiqué, renverserait toutes les barrières interposées entre les nations qu'il doit un jour réunir dans un même bercail. Combien est adorable cette religion qui, adaptée à tous les âges, les sexes, les états, dans tous les siècles, tous les lieux, comme les rayons du soleil, appartient à l'univers !

Aux États-Unis d'Amérique, des noirs et des sang-mêlés, agrégés à diverses sectes, ont des temples séparés; l'antipathie pour la couleur les y a forcés. Mais l'église catholique a répudié un préjugé inconciliable avec l'Évangile; chez elle point de distinction de couleur dans la répartition des biens spirituels. Tous sont admis à la même table eucharistique. Elle a

frappé de *censures* la conduite de missionnaires jésuites en Asie qui, pour ne pas heurter des prétentions de castes, refoulaient dans l'humiliation les pariahs convertis. L'Église, qui cite avec éloge des laïcs, des prêtres, des évêques de toutes les nuances, inscrit dans son calendrier des Africains dont la sainteté fut jadis préconisée par l'assentiment universel, et ceux qui, postérieurement, à la suite d'investigations régulières et juridiques, furent mis au nombre des saints. En 1806, Pie VII canonisa saint *Benoît de Palerme*. Des potentats, fléaux de la terre, sont les uns oubliés, les autres en horreur à la postérité, tandis qu'un pauvre nègre, citoyen du ciel, reçoit les hommages des catholiques de toutes les couleurs.

Le saint-siège, par l'organe de ses pontifes et surtout d'Alexandre III, a proclamé que, la nature n'ayant pas fait d'esclaves, tous les hommes ont un droit égal à la liberté⁽¹⁾.

En 1683, le cardinal Cibo intimait aux

(1) Voyez dans la lettre d'Alexandre III, à Lupus, roi de Valence, dans les *Historiæ anglicanæ scriptores*, in-fol. *Londin.*, 1652, t. 1, p. 587.

missionnaires d'Afrique l'ordre de s'opposer à ce qu'on vendit les nègres (1).

Quoiqu'en général les planteurs connoissent peu la religion qui cependant, pour tous les hommes dans leur trajet rapide sur la terre, doit être l'objet le plus important de leurs soins, un pressentiment vague leur disait qu'initier les noirs au christianisme, c'était miner insensiblement la traite et l'esclavage. En approuvant la fondation de colonies américaines, le gouvernement français avait prescrit de les préparer au baptême, de les instruire ; cette injonction, tant de fois réitérée, atteste la négligence et l'opposition des planteurs (2). Il en fut de même dans les colonies hollandaises et anglaises. Par là s'expliquent les mauvais traitemens, les cruautés exercées dans ces dernières années à Demerrary contre le missionnaire Smith, condamné à mort, mais qui, décédé dans un cachot, ne fut pas

(1) Voyez *Assley*, collection 72, p. 154, et *Benezet*, p. 50.

(2) Voyez Moreau Saint-Méry, *Recueil de Lois et Ordonnances*, etc., *passim*.

trainé au gibet. Par là s'explique encore la fureur des planteurs qui, en 1823, à la Barbade, détruisirent la chapelle des méthodistes et maltraitèrent leur ministre.

Ici se place une observation qui paraît neuve, c'est que dans toutes les branches des connaissances humaines, mais surtout dans ce qui concerne la religion, les principes ne sont jamais offensifs; l'abus seul est toujours par sa nature hostile et agresseur. En France, n'avons-nous pas eu mille fois l'occasion de faire la même remarque dans la lutte ouverte depuis le commencement de la révolution, entre le courage inflexible du très-petit nombre de vrais amis des noirs, et l'acharnement implacable des négriers et des colons?

Quand la raison et la religion rencontrent l'intérêt ou l'orgueil, ordinairement elles subissent une défaite. La doctrine de la charité pourrait-elle s'amalgamer à ces deux vices? Mais les négriers, les colons et leurs complices ont une religion à leur guise; elle est comme celle des cours et celle des mondains, l'antipode de celle du Rédempteur. Ils l'écoutent sans répugnance lorsqu'elle instruit, ils la repoussent lorsqu'elle exige la réforme des

mœurs. De l'Évangile on fait comme un canevas auquel les passions adaptent une broderie différente. A des êtres de cette trempe, vouloir inculquer des notions plus saines en exigeant qu'ils y conforment leur conduite, ce serait demander un miracle égal à celui qui, sur le chemin de Jérusalem à Damas, terrassant saint Paul, en fit un homme nouveau.

Un préjugé qui n'a d'appui que dans l'intelligence, cède facilement à la raison ; il en est autrement lorsque des penchans coupables sont intéressés à le défendre, car l'homme tient plus à ses affections qu'à ses lumières. De toutes les maladies morales du genre humain, l'orgueil est la plus ancienne comme la plus rebelle : il se diversifie sous les formes mêmes les plus ignobles ; chez le sauvage, il veut briller par la longueur des ongles, des oreilles, et la perfection du tatouage ; chez ce qu'on appelle nations civilisées, par des habits, des cordons, des parchemins ; chez les planteurs, par la noblesse de la peau : ces diverses inepties ne sont que des modifications du même système.

Extirper la vanité greffée sur l'avarice, c'est une entreprise qui excède les forces humaines,

mais sans être fauteur de ces vices, ne pourrait-on pas leur donner une direction moins perverse et prouver aux planteurs qu'ils s'égarerent dans de faux calculs ; que leur intérêt même exige de préparer sans délai un nouvel ordre de choses, seul moyen d'échapper aux dangers imminens et inévitables qui se manifestent ?

CHAPITRE V.

Les Colons eux-mêmes sont intéressés à la destruction du préjugé sur la couleur.

LA proclamation d'indépendance des États-Unis fut la date d'une ère nouvelle pour l'Amérique. Les principes étant posés, il ne s'agissait plus que d'en déduire les conséquences et de les appliquer; mais voyez l'injustice des hommes; on traitait d'égal à égal avec des tribus sauvages; on affectait d'observer ponctuellement les clauses du contrat, tandis que les états méridionaux de la nouvelle république continuaient la traite et tenaient sous le joug des milliers d'esclaves en imprimant la flétrissure à leur couleur. Cette contradiction de conduite s'explique aisément, mais rien ne peut en pallier l'iniquité.

Honneur immortel à la société des quakers. En affranchissant leurs esclaves, en déclarant, l'an 1754, exclu de leur sein quiconque ne les affranchissait pas, ils donnèrent un exemple que toutes les sociétés chrétiennes auraient

dû imiter, un exemple sur lequel les catholiques auraient dû prendre l'initiative.

Depuis lors les idées de liberté qui, traversant l'Atlantique, venaient circuler en Europe; la formation de sociétés d'amis des noirs en Angleterre et en France; les débats de l'Assemblée constituante où germaient tant de hautes conceptions, tant de sentimens généreux; la publication d'une foule de bons ouvrages éveillant l'attention publique, prouvèrent la nécessité de modifications urgentes dans le système colonial et présagèrent sa chute.

Brusquer l'émancipation générale eût été une entreprise insensée et désastreuse; jamais aucun philanthrope ne la proposa, et les colons qui, cent fois, ont assuré le contraire, mentaient sciemment. N'avons-nous pas sans cesse supplié les planteurs de renoncer au commerce infâme de la traite, d'adoucir les rigueurs de l'esclavage, d'adopter des réglemens qui, par une marche progressive et graduelle, préviendraient des troubles et amèneraient sans secousse des changemens commandés par la justice et par leur intérêt personnel?

Que firent les colons? Semblables à tous les

despotes qui jamais ne trouvent les peuples assez mûrs pour la liberté, au lieu d'alléger le joug, la plupart des colons l'aggravèrent. A des écrits raisonnés, ils opposaient sans relâche des diatribes anonymes contre ces amis des noirs qu'ils appelaient *blancophages* et *assassins*. A les entendre nous aiguisions contre eux les poignards, nous voulions les faire égorger, nous étions des traîtres à la patrie, et lorsqu'une discussion sur cet objet avait occupé les représentans de la nation, à peine la séance était levée que les colons faisaient crier dans toutes les rues de Paris : « Voici la » liste des députés qui, à la séance d'aujourd'hui, ont voté en faveur de l'Angleterre » contre la France. » Communément en tête de cette liste était le nom d'un homme qui, depuis près de quarante ans, plaidant la cause des Africains, fut dix-huit ou vingt ans seul sur la brèche, quand la lâcheté fermait la bouche aux méticuleux; après la cessation du danger, ils ont brandi leur épée, ils ont vanté leur propre courage.

La génération présente pourrait-elle croire que la grande question coloniale fit éclore en France, calcul fait, plus de sept cents écrits

les uns (c'est le plus petit nombre), rédigés avec modération, revendiquaient la justice; les autres, presque tous empreints de fiel, tissus de plaisanteries grossières, d'impostures et d'outrages dont le temps fera justice.

Les événemens qui se sont accumulés dans les deux mondes, particulièrement ceux qui viennent de changer la face de l'Amérique, n'ont pas déplacé la question relative aux Africains esclaves ou libres; mais ces événemens offrent toutes les données propres à la résoudre.

En général les nations avancent plus en connaissances qu'en vertus. Souvent même on voit de grands talens associés à l'immoralité, à la bassesse. En théorie, la politique est une branche de la morale, elle en est presque toujours l'antipode dans la pratique. Dans la vieille Europe le despotisme est organisé, tandis que, de fait, la liberté, celle même qui est établie en droit, reste inactive; on a multiplié les scandales de paroles puniques, et de promesses fallacieuses; mais la raison publique, réagissant contre l'hypocrisie, soumet à l'examen toutes les prétentions, broie tous les faux préjugés, tous les abus.

Dans nos armées, lorsqu'elles défendaient la liberté, dans nos corporations littéraires et surtout dans nos assemblées politiques, ont figuré des noirs et des sang-mêlés; la plupart y ont laissé d'honorables souvenirs. Qui pourrait ne pas se rappeler avec intérêt, ne pas déplorer la mort tragique de ce jeune *Mentor*, qui, sous la teinte africaine la plus foncée, avait un cœur si bon, une sagacité si pénétrante et des vues si lumineuses? Confondus avec les blancs dans toutes les relations sociales, ils n'avaient pas à se plaindre d'une distinction injurieuse, et cette égalité complète était devenue une douce habitude. Il en est à peu près de même dans toute l'Europe, chez nos voisins; les clameurs de quelques colons, de quelques vieilles créoles, ne trouvent pas même d'échos.

En fondant Sierra-Léone, des philanthropes anglais réalisèrent le projet de porter la civilisation en Afrique. Leurs voyageurs se succèdent sans interruption pour explorer cette région dans tous les sens. Organe de la volonté nationale, le ministère britannique poursuit l'abolition de la traite avec une persévérance qu'on s'efforce en vain de calomnier; il stipule cette abolition dans ses traités avec des chefs

africains et même des princes asiatiques , entre autres l'Iman de Mascate. D'après une convention avec Radama , ce roi des Ovas a prohibé la traite à ses nombreux sujets , et il envoie de jeunes Madecasses à l'île Maurice et en Angleterre , pour leur procurer tous les avantages d'une bonne éducation.

Dans le parlement d'Angleterre , l'esclavage et toutes les questions accessoires seront l'objet de discussions solennelles ; des orateurs , non moins distingués par l'éclat du talent que par celui des vertus , secondés d'ailleurs hors de leur enceinte par les écrits d'autres hommes doués des mêmes qualités , feront retentir les accens de la justice et de la charité évangélique en faveur des Africains et de leurs descendants , et ces accens , par les feuilles périodiques , retentiront dans les deux mondes.

Le gouvernement anglais , toujours soigneux d'associer aux intérêts présens les intérêts de l'avenir , prélude à la chute du système colonial dans toutes ses possessions par des mesures préparatoires. Telles sont entre autres la suspension du travail le dimanche , la sanctification de ce jour , la manière de régulariser les mariages des esclaves , l'admission en jus-

tice de leur témoignage , la défense d'infliger aux femmes le châtiment ignominieux du fouet , etc. (1). L'application de ces mesures aux îles de Sainte-Lucie et de Tabago , etc. , a obtenu un plein succès ; à la Trinidad au contraire les colons blancs ont regimbé contre la sagesse du gouvernement , formé opposition et envoyé des remontrances amères , surtout contre la suppression du fouet qui , dans leur manière de voir , est identique avec l'existence de l'esclavage. Mais un fait très-remarquable , c'est que les colons libres , noirs et de couleur , propriétaires d'esclaves et du sol , au moins pour moitié , ont refusé de signer le mémoire des colons blancs.

La république Haïtienne , par le fait seul de son existence , aura peut-être une grande influence sur la destinée des Africains dans le nouveau monde. Des opinions très-divergentes

(1) Voyez *The second Report of the Committee, of the Society for the mitigation and gradual abolition of Slavery*, in-8°. London, 1825, p. 1 et suiv. — *The slave colonies of Great-Britain or a picture of negro Slavery drawn by, the colonists themselves*, in-8°. London, 1825, etc.

se sont manifestées sur la reconnaissance de cette république, par un acte qui n'a pas d'analogue dans les formulaires diplomatiques. Aux motifs et aux faits connus ou devinés par le public, qui ont provoqué, escorté et suivi cet événement, se sont jointes des prédictions, des conjectures, que le temps éclaircira; mais, abstraction faite des chances de l'avenir, en écartant tout ce qui est étranger à la question présente, pour ne parler que des faits de l'existence et de la reconnaissance, ils comblent l'intervalle entre les variétés blanches et noires; et remarquez que tout ce qui tend à réhabiliter la couleur africaine, prouve simultanément contre la traite et l'esclavage; car ces questions sont connexes et indivisibles. Une république noire au milieu de l'Atlantique est un phare élevé, vers lequel tournent leurs regards les oppresseurs en rugissant, les opprimés en soupirant. A son aspect l'espérance sourit à cinq millions d'esclaves épars dans les Antilles et sur le continent américain.

Une secousse universelle a ébranlé le nouveau monde. De toutes parts on y parle de droits, de devoirs, de constitutions, de représentation nationale; partout resplendissent les

emblèmes de la liberté, l'esclave les voit ; partout se font entendre les chants de la liberté, l'esclave les entend. Croyez-vous que ces étincelles électriques n'atteignent pas son cœur ?

Elles agitent plus puissamment encore cette multitude de libres noirs et sang-mêlés, victimes du préjugé sur la prééminence d'une couleur ; douée des avantages physiques, qui, de l'aveu des naturalistes, résultent du croisement des races, la classe des sang-mêlés augmente journellement en nombre et en force. Dans diverses contrées, par exemple à Cuba, la paresse et la morgue castillane ayant abandonné aux hommes de couleur les arts et métiers, leur aptitude naturelle à les exercer leur a procuré l'aisance que donne l'industrie, et l'industrie, devenue un levier puissant des relations commerciales entre les diverses parties du globe, contribue à décrédir des décorations et des titres qui seraient d'un prix inestimable s'ils étaient décernés d'après la décision d'un jury national ; mais qui, distribués par le caprice et la faveur, ne sont plus guère considérés que comme des hochets avec lesquels on amuse de grands enfans. Elle triomphera la maxime que

chacun est fils de ses œuvres. La noblesse de la peau subira le même sort que celle des parchemins. Ils en ont le pressentiment ces libres noirs et sang-mêlés qui, lorsque tous les moyens d'instruction leur seront accessibles, ne redouteront aucune concurrence. Déjà elle est nombreuse et honorable la liste de ceux dont on a parlé ci-devant, comme jurisconsultes, avocats, médecins, professeurs, écrivains; d'autres, élevés au sacerdoce, sont, par là même, revêtus d'un caractère qui les entoure du respect de toutes les couleurs (1). Ainsi, la marche des événemens, l'exemple, l'habitude, l'intérêt, tendent à placer de niveau l'Africain, l'Indien, l'Européen et le créole.

Jadis l'opinion, armée de lois et de réglemens, avait établi des castes. Pour les dernières, la justice n'avait conservé que son bandeau. Ce ressort du despotisme est usé. Parmi

(1) Voyez *De la Littérature des Nègres*, etc., in-8°. Paris, 1808, et un écrit intéressant, en portugais, imprimé récemment : *Discorso Historico Refutatorio Politico*, etc., in-8°. Rio de Janeiro, 1825. L'auteur anonyme qui s'intitule *Voyageur des pays coloniaux*, est un prêtre, homme de couleur, le père Leonardo.

ces lois, ces ordonnances, déjà les unes sont révoquées, les autres tombées en désuétude ou abhorrées.

L'ancien monde gravite aussi, quoique lentement, vers la liberté. Une foule d'émigrans, stimulés par des spéculations commerciales ou tirillés par la persécution, portent à l'Amérique leur activité, leurs talens, et lui demandent en échange l'aisance, la tolérance et l'égalité devant la loi. Entre ces fractions de cinquante peuples divers, fondus les uns dans les autres, l'union conjugale établira des rapports intimes. Par là même sera frappé de réprobation ce concubinage que la licence des colons avait exporté d'Europe; tandis que l'expansion des lumières assurera la liberté intellectuelle, l'amour du travail amènera la liberté civile, et la sainteté du mariage, épurant les mœurs, affermira la liberté publique.

Elle est évidente cette révolution morale, résultat immédiat des révolutions politiques. Elle commande la fusion des couleurs et des intérêts, pour les mettre en harmonie avec le pacte fondamental et pour souder les sociétés nouvelles. Tel est le motif qui, joint au sentiment de la justice, a dicté les déterminations

de quatre républiques, Colombie, Mexique, la Plata, Guatemala, pour abolir la traite et l'esclavage. Tandis qu'en Europe, des gouvernemens chrétiens (seulement de nom) déploient des efforts sataniques pour aider les sectateurs de Mahomet à fouler aux pieds la croix de Jésus-Christ, des républiques américaines s'associent d'intention et même de fait à la cause sacrée des Grecs; croyez-vous qu'elles puissent même concevoir l'idée d'exhérer les tribus africaines transplantées dans des climats étrangers, et de leur refuser les droits personnels, ou les droits de propriété? Huit cent mille esclaves dans les possessions anglaises n'invoqueront pas en vain une main libératrice: mais que fera le Brésil avec une forme de gouvernement exotique au Nouveau-Monde, et qui sans pudeur continuant la traite, vient dans un traité politique de stipuler pour quatre ans encore la continuation de ce trafic abominable, quoique déjà on y compte dix-neuf cent mille esclaves? Que feront ces États-Unis, où plus de seize cent mille Africains sont encore dans les fers? Que feront-ils pour concilier, comme républicains, cette contradiction avec leurs principes, et pour justifier, comme chré-

tiens, cette profanation des maximes évangéliques ?

Il y a trente-cinq ans que j'écrivais aux enfans de l'Afrique dans nos colonies : « Un jour » le soleil n'éclairera parmi vous que des » hommes libres, et les rayons de l'astre qui » répand la lumière ne tomberont plus sur des » fers et des esclaves (1). »

La fureur coloniale traita de provocation ce qui n'était que prévision, qu'espérance pour un temps indéterminé, et jusqu'à l'époque actuelle inclusivement, que de libelles, de calomnies, d'injures et de persécutions dirigées contre l'auteur. Si les planteurs n'eussent pas été frappés d'une cécité morale, ils auraient entrevu que des établissemens fondés sur l'esclavage, c'est-à-dire sur le crime, devaient prochainement subir des changemens ou s'écrouler. Le présent révélait l'avenir. L'Amérique, depuis la découverte, fut appelée le Nouveau-Monde ; cette dénomination lui convient à double titre, d'après la métamorphose politique qu'elle vient d'éprouver.

(1) Voyez *Lettre aux citoyens de couleur et nègres libres*, in-8°. Paris, 1791, p. 12.

Certes, ils sont aussi amis des blancs ces amis des noirs qui, intercédant pour les malheureux Africains, vous conjuraient de remplacer les fers par des lisières, de substituer à la cruauté des actes de bonté qui, sans trouble, sans effusion de sang, auraient préparé le passage de la servitude à la liberté. Planteurs déchainés contre ceux qui vous signalaient le danger, ouvrez enfin les yeux : vous dormiez sur un volcan ; en repoussant tous les conseils, vous l'avez attisé, et vous êtes près du cratère ; craignez que la persévérance à maintenir les rigueurs de l'esclavage, ne suscite dans chaque colonie un Spartacus, un Toussaint-Louverture qui, méprisant vos mépris, réclamera par la force les droits qu'il ne peut obtenir par la raison. Peut-on sans frémir ne pas prévoir les excès auxquels se porteraient de part et d'autre le ressentiment et la colère ? Combien serait déplorable l'aveuglement qui s'obstinerait à voir une provocation, une menace dans ce qui n'est en réalité qu'un avertissement dicté par la religion, et par les sentimens de charité, de prudence qui devraient constamment guider tous les hommes et présider à leur conduite.

Je terminerai ce chapitre par quelques réflexions adressées exclusivement aux âmes religieuses, les autres ne me comprendraient pas.

Le hasard est un mot vide de sens, enfanté par l'ignorance; les incidens les plus minutieux en apparence, sont coordonnés au système général de l'univers, et contribuent par leur ensemble à sa régularité. Certes, ils sont bien aveugles, bien à plaindre ceux qui dans le tableau mouvant de ce bas monde ne voient que le concours des causes et des effets, sans tourner leurs regards vers la main qui dirige tout d'une manière conforme à ses vues. Le chrétien attentif à les méditer dans ce qui lui est personnel et dans ce qui est commun aux autres hommes, rattache tous les événemens à cette chaîne invisible, dont le premier anneau est fixé à la voûte du ciel. Voilà le point de départ pour apprécier des faits sur lesquels il n'est pas donné à l'homme de scruter complètement les desseins de la Providence, mais il peut du moins soulever un coin du voile qui les couvre.

Les combinaisons qui caractérisent les œuvres de Dieu dans le monde physique, comme

dans le monde moral offrent les preuves multipliées de cette ordonnance complexe et profonde. Malheur à la politique qui prétend fonder la prospérité d'un pays sur le désastre des autres, et malheur à l'homme dont la fortune est cimentée par les larmes de ses semblables. Il est dans l'ordre essentiel des choses réglées par le Créateur, que ce qui est inique soit en même temps impolitique, et que d'épouvantables catastrophes en soient le châtement. L'homme coupable ne subit pas toujours ici-bas les peines qu'il a méritées, parce que, suivant l'expression de saint Augustin, l'Éternel a l'éternité pour punir. Il n'en est pas de même des nations qui, envisagées sous cette dénomination collective, n'appartiennent pas à la vie future. Dès ce monde elles sont ou récompensées, comme les Romains, pour quelques vertus humaines (1), ou punies, comme le furent tant de peuples, pour des forfaits nationaux, par des calamités nationales. Avec les coupables se trouvent enveloppés des innocens ou qui nous paraissent tels, mais la justice et la bonté di-

(1) Voyez Saint-Augustin, de *Civitate Dei*, l. 3.

vine savent appliquer des compensations qui échappent à notre faible intelligence.

Les calamités qui accablent les gouvernemens et les nations, sont un article sur lequel en Angleterre des prédicateurs et des écrivains pieux ont appelé fréquemment l'attention publique (1). Le but de ces calamités n'est pas susceptible d'une démonstration rigoureuse, mais le rapprochement de beaucoup de faits, peut élever cette assertion jusqu'à la certitude morale.

La traite des nègres et leur esclavage sont, depuis trois siècles, le grand crime de divers états-européens. Aux fléaux expiatoires qui déjà en ont frappé plusieurs, qui sait si, dans les deux mondes, ne succéderont pas prochainement d'autres fléaux sur les hommes, sur les contrées qui perpétuent un crime national ?

Ce langage, il faut s'y attendre, sera traité de fanatisme par certains personnages ; c'est un de ces désagrémens pour lesquels depuis long-

(1) Voyez *L'Europe châtiée et l'Afrique vengée*, par M. Stephen, in-8°. Londres, 1818, et l'analyse de ce livre, dans la *Chronique religieuse*, in-8°. Paris, 1819, T. IV, p. 121 et suiv.

temps j'ai contracté l'habitude d'une entière
résignation (1).

(1) Voyez *De la Traite et de l'Esclavage des Noirs et
des Blancs*; par un ami des hommes de toutes les cou-
leurs, in-8°. Paris, 1815, p. 36 et suiv.

CHAPITRE VI.

Moyens d'accélérer l'abolition du préjugé sur la prééminence de la couleur : influence des lois, des magistrats et du clergé.

LA justice et la vérité sont des biens communs et du domaine de tous les peuples, de tous les individus ; tous ont intérêt à ce qu'elles triomphent, tous ont mission pour combattre le vice et l'erreur, et chacun, dans la sphère de ses relations, doit y contribuer, car chacun est tenu de faire tout le bien qui est en son pouvoir. La solidarité de droits et de devoirs est un lien qui unit toutes les ramifications du genre humain.

La tâche des devoirs à remplir est donc plus étendue pour ceux qui, élevés en dignité, appliquent les lois, et, à plus forte raison, pour ceux qui, placés à la sommité politique, abrogent, modifient et créent les institutions.

Précédemment on a remarqué que déjà sont tombées en désuétude diverses lois et ordonnances dictées par le préjugé, qui s'interposaient entre les couleurs. De ce nombre est le

décret de l'an 14 (1805) qui prohibait en France les mariages des blancs avec des personnes noires ou sang-mêlées ; mais des lois, abrogées par l'usage, par l'opinion, sans être révoquées d'une manière formelle, sont une menace subsistante, un épouvantail tenu en réserve pour effrayer et punir. Telles sont en Angleterre les lois contre les catholiques d'Irlande, et chez nous plusieurs décrets, soit de Napoléon, soit du régime de la première terreur, arsenal *draconien*, dans lequel une terreur nouvelle a pris souvent des armes pour servir une tyrannie succédant à l'autre.

D'ailleurs les lois sont illusoire quand elles sont paralysées par l'incurie ou par la cupidité. Telle est la loi qui chez nous prohibe la traite, tandis que le pavillon français, profané par des négriers, porte sans cesse la désolation et le ravage sur les côtes de la Guinée (1). Des cannibales du continent européen pourvoient de chair humaine d'autres cannibales de la Martinique et de la Guadeloupe. Qu'ils aient des complices à Marseille, Bor-

(1) Voyez *Nineteend report of the directors, of the african institution, etc.*, in-8°. London, 1825, p. 9.

deaux, Saint-Malo, le Havre, Paris et autres villes, cela est croyable; mais Nantes est le foyer de ce brigandage. A Nantes sont des monstres humains dont les yeux homicides sont braqués sans cesse vers l'Afrique et les Antilles, et qui sont plus redoutables pour les nègres que les panthères et les tigres. A qui persuadera-t-on que les autorités françaises ne puissent prévenir, ni réprimer ces attentats, quand elles ont pour auxiliaires des gendarmes, des commissaires de police et des hordes d'espions? D'ailleurs la forme des navires, leur structure intérieure, leurs genres d'approvisionnement, et d'autres indices en manifestent la destination. Comme le sang d'Abel, le sang des Africains crie vengeance contre des Nantais déloyaux. Le crime est continu et impuni, peut-il l'être sans qu'il y ait connivence intéressée!

L'Angleterre, les États-Unis et d'autres pays ont frappé d'infamie les négriers, en les assimilant aux pirates, en leur décernant les mêmes punitions, et si des instances réitérées n'ont pu obtenir qu'en France on adoptât cette mesure, ce refus n'est pas inexplicable. L'opinion publique suffisamment éclairée y sup-

plérait chez des hommes qui auraient conservé quelques sentimens de religion, de pudeur, d'humanité; par respect pour eux-mêmes ils refuseraient certainement de se trouver à la même table, au même salon avec des négriers, et sous ce nom il faut comprendre tous les individus qui, vendeurs, acheteurs, armateurs, assureurs, commanditaires, chirurgiens, matelots, etc., etc., participent au crime. On regarderait du même œil tous ceux qui jouissent de fortunes acquises ou transmises, dont la source est si odieuse; on les fuirait comme on fuirait des militaires qui, après avoir figuré dans les rangs des défenseurs de la liberté, seraient devenus les seides du despotisme. Tels sont ces Français aveuglés par la soif de l'or, qui ont vendu leur expérience, leur bravoure à la férocité musulmane contre les Grecs.

L'opinion rejeterait encore dans le cloaque de l'infamie, tous ceux qui par des mœurs dépravées scandalisent la société. La vertu, sous une teinte africaine, obtiendrait toujours des hommages, et le vice, sous la blancheur européenne, n'échapperait jamais à la flétrissure.

Les lois peuvent en tout pays seconder l'extinction du préjugé contre la couleur, en fa-

vorisant les mariages mixtes, en les assimilant à ceux des autres citoyens. Elles le peuvent par l'admission aux emplois de toute espèce, sans égard à d'autres considérations que celle du mérite personnel : elles le peuvent en étendant, sans distinction d'origine, aux enfans de toutes les classes les bienfaits de l'éducation, et les moyens de développer leur aptitude.

Les députés de la nation contribueraient puissamment à mûrir l'opinion *s'ils étaient librement et vraiment élus* ; car ils ne sont qu'un surcroît de calamités, quand le système représentatif faussé dans ses élémens n'est plus qu'un simulacre. Aux avantages que, dans la question présente, peuvent offrir les discussions de la tribune, ajoutons ceux qui résultent de la publicité des débats judiciaires, de ceux, par exemple, qui eurent lieu en 1824 dans l'affaire des déportés de la Martinique, lorsque M. Isambert, par ses mémoires et ses plaidoyers éloquens, souleva l'indignation générale contre les persécutions suscitées aux hommes de couleur. Les malheureux frères Faucher réclamèrent en vain à Bordeaux l'appui d'un défenseur officieux. Les temps sont bien changés. Les persécutés de toute espèce, comme les enfans de l'Afrique,

sont sûrs de trouver aujourd'hui des défenseurs dans le barreau de Paris, et dans ceux des départemens.

La différence de couleur est un accident physique qu'on a travesti en question politique. Cette question rentre dès lors dans le domaine de la philosophie morale et religieuse ; l'église catholique, qui ne pactise jamais avec le vice, a élevé sa voix contre la traite et l'esclavage, en Italie, par l'organe des papes, et même chez nous par une décision de la Sorbonne, en 1697 (1). Mais, à cela près, trouve-t-on des ministres du sanctuaire qui, en France ou dans les colonies françaises, aient acquitté ce devoir, tandis qu'en Angleterre et aux États-Unis, des prédicateurs, les uns anglicans, les autres dissenters, ont plaidé en chaire la cause des Africains ?

Des vicaires apostoliques, des préfets coloniaux, des évêques *in partibus*, sous ces titres étrangers à la véritable hiérarchie, placés dans les îles à la tête du clergé, y ont publié quelques catéchismes en langue française et

(1) Voyez *Nouveau Voyage aux Antilles*, par Labat, in-8°. Paris, 1722, T. IV, p. 119 et 120.

même en jargon créole. On y chercherait vainement des instructions sur les droits des esclaves à la liberté et sur l'obligation des colons à cet égard. Un Catéchisme français, imprimé en 1825, à l'Île-de-France, par l'évêque de Ruspa, *in partibus*, mérite le même reproche. Un supplément est indispensable pour remplir ces lacunes.

Mais, dira-t-on, l'autorité administrative interdirait la circulation de livres élémentaires ou ascétiques rédigés sur ce plan, et les colons ne souffriraient pas qu'en chaire on leur adressât des exhortations et moins encore des objurgations sur cet article : j'attendais cette objection.

Le sanhédrin faisait incarcérer et flageller les apôtres, en leur défendant de prêcher la doctrine de leur divin maître ; les apôtres se réjouissaient d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour le nom de Jésus, et continuaient de prêcher. A cette époque existait aussi un esclavage, moins cruel en général que celui des colonies modernes ; et si, d'un côté, ils recommandaient aux esclaves la résignation, de l'autre ils inculquaient aux maîtres la modération, l'esprit de charité ; ils proclamaient l'égalité devant Dieu, de tous les enfans de l'É-

vangile, doctrine sublime qui ébranlait tous les despotismes, qui préparait un ordre de choses plus approprié aux besoins du genre humain, et qui, limant insensiblement les fers de l'esclavage antique, finit par les briser.

Un des caractères les plus augustes que Jésus-Christ lui-même donne à sa mission, c'est qu'il est envoyé pour annoncer l'Évangile aux pauvres (1); fonction dont il a investi le sacerdoce de la loi nouvelle!

A qui donc croiraient succéder les pasteurs catholiques de notre époque? Est-ce aux apôtres, aux disciples ou à des prêtres, que le prophète Isaïe appelle des chiens muets qui ne sauraient aboyer (2)?

Les îles à esclaves ont vu des missionnaires qui les ont éclairées par leurs lumières, qui les ont édifiées par leurs vertus; la reconnaissance et le respect ont inscrit dans les fastes historiques les noms de Claver, Vieira, Nicholson, Jacquemin, et surtout de ce père Boutin, décédé à Saint-Domingue en 1742 (3): mais il faut

(1) *Matth.* xi, 5. — *Luc*; iv, 18 et 722.

(2) *Isaïe*, 56, 10.

(3) Voyez *Lettres édifiantes*, in-12 Paris, 1781,

Favouer avec douleur, leur mérite réel est encore rehaussé par le contraste qu'offraient la conduite de beaucoup de moines qui, eux-mêmes ayant des esclaves, sanctionnaient par leur exemple un usage essentiellement vicieux et criminel. Aussi dans les colonies, soit catholiques, soit protestantes, point de mœurs, point de piété, mais seulement du culte extérieur, qui n'était guère qu'une décoration théâtrale.

Quelques améliorations récentes permettent d'en espérer de plus étendues. Combien est grand et respectable le ministère du prêtre qui, au nom du ciel, chargé de défendre les opprimés, les encourage, les console, en rattachant leurs espérances à une existence nouvelle par-delà les bornes de la vie, et porte le remords et l'épouvante dans l'âme des oppresseurs. C'est particulièrement dans les contrées où l'esclavage est toléré ou établi, que les pasteurs doivent rappeler sans cesse les textes de l'Écriture Sainte, qui, assimilant aux assassins les voleurs et les vendeurs d'hommes, lancent

p. 195, 219 *et suiv.*; et Moreau Saint-Méry, *Description de la partie française de Saint-Domingue*, in-4°.

sur eux des anathèmes (1) ; c'est là qu'ils doivent expliquer avec autorité cet Évangile, véritable déclaration des droits et des devoirs, et cette admirable lettre de saint Paul à Philémon, en faveur de son cher Onésime ; c'est là que sans cesse doivent retentir aux oreilles des planteurs ces maximes dictées par la raison et consacrées par la révélation : « Écoutez ceci, vous » qui écrasez le pauvre et qui opprimez ceux » qui sont dans l'affliction (2) ; ne faites pas à » autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous » fasse ; faites pour les hommes tout ce que » vous désirez pour vous-même : vous aimerez » le prochain comme vous-même (3).

Dans ces boucheries sanglantes, appelées guerres, si fréquentes entre les chrétiens et si contraires à l'esprit du christianisme, l'usage tolère ce qu'on nomme représailles. Des esclaves qui s'échappent, et qu'alors on appelle *marrons*, n'usent pas même de représailles ; car le

(1) Voyez *Exode*, XXI, 16 ; *Deutéronom.*, XXIV, 7 ; I à *Timoth.*, I, 10.

(2) Voyez *Amos.*, VIII, 4.

(3) Voyez *Tobie*, IV, 16 ; *Matth.*, VII, XII et XIX, 19 ; *Marc*, VII, 31.

marronage, c'est-à-dire la fuite, n'est qu'une conséquence du droit le plus légitime; cependant il est puni par des supplices.

Quelquefois les planteurs réclamaient l'intervention sacerdotale pour ramener aux ateliers des nègres marrons; mais qui pourrait n'être pas indigné quand on voit des missionnaires, entre autres un père Fauques, jésuite, à Cayenne, parler aux fugitifs du *tort* que leur *fuite* et leur *exemple* causent à leurs maîtres (1)? Ainsi le voyageur dévalisé est coupable s'il reprend sa bourse aux voleurs. C'est là un renversement des notions les plus saines. Les actes qui établissent l'esclavage, étant une violation manifeste de la justice, portent abusivement le nom de lois. Est-ce autre chose qu'un attentat de la force contre la faiblesse? et la force fait-elle un droit? La soumission, la résignation peuvent être alors une mesure de prudence, mais jamais une obligation de conscience. C'est une vérité dont seraient pénétrés les maîtres eux-mêmes, s'ils avaient la bonne foi de se demander, comme on l'a dit précédemment, ce qu'ils désireraient, pense-

(1) *Lettres Édifiantes*, etc., tom. VIII, p. 26.

raient et feraient en se supposant à la place de leurs esclaves.

Acheter des hommes est un forfait aggravé par celui de les maltraiter, et celui de les contraindre au travail sans rétribution; ainsi leur rendre la liberté, leur payer un salaire proportionné à leurs travaux, compenser par les effusions d'une tendre bienveillance tous les outrages, les mépris dont ils ont été rassasiés, voilà des devoirs rigoureux et imprescriptibles; voilà des vérités que sans crainte, sans respect humain, doivent inculquer les ministres des autels. Leur silence serait complicité de crime. Le divin maître leur a délégué les fonctions de son sacerdoce; ils en seraient indignes s'ils n'étaient en même temps les héritiers de sa charité.

CHAPITRE VII.

Continuation du même sujet. Influence des écrivains sur le préjugé concernant la noblesse de la peau. Conclusion.

APPELER au secours des Africains les hommes qui, par état, sont les interprètes de la loi évangélique et ceux qui sont les organes de la loi civile, c'est invoquer simultanément le ciel et la terre; toutefois il ne faut pas se dissimuler qu'il y a beaucoup à rabattre des espérances qu'on pourrait concevoir.

Deux classes d'hommes des plus dépravées parmi nous sont les gens en place et les savans, gens de lettres et artistes. Hâtons-nous de prévenir les irritations de l'amour-propre en admettant des exceptions que chacun peut s'appliquer à tort ou à raison. Évêques, prêtres, sénateurs, pairs, généraux, ministres, préfets, magistrats, littérateurs, etc.; combien de protégés qui ont porté toutes les livrées, professé toutes les doctrines, suivi toutes les bannières, courtisé toutes les puissances du jour, et qui, rampans sous tous les

gouvernemens, ont toujours capté le crédit et les faveurs. Mal à propos les compare-t-on au Janus de la fable, il n'avait que deux faces, ils en ont trente. Vous les connaissez. L'idolâtrie politique est une des grandes plaies de l'ancien monde. Chez nous la flatterie a souillé les chaires et les tribunes. Le fauteuil académique est tapissé d'adulations.

Deux sociétés d'*amis des noirs*, composées d'hommes en place et de gens de lettres, ont existé en France; l'une et l'autre sont mortes d'inanition, 1^o. parce que la mobilité du caractère des Français le montre tel aujourd'hui que celui des Gaulois leurs ancêtres, peints par César il y a dix-neuf cents ans (1). Ici le bien et le mal sont soumis à l'empire de la mode. Le bien même est souvent le fruit d'une exaltation momentanée qui retrace les paroxismes de la fièvre; 2^o. les sociétés dont il s'agit eurent aussi leurs déserteurs, actuellement enrôlés sous un même drapeau avec une multitude de fonctionnaires publics et d'écrivains devenus apostats de la liberté. Leurs senti-

(1) Voyez *Julii Cæsar. Commentar. de bello gallico*, L. 4, chap. 5-6.

mens, leurs démarches, leurs liaisons, leurs écrits, sont toujours subordonnés à l'intérêt personnel. Erreur ou vérité, vice ou vertu, injustice ou équité, peu leur importe, la question est de savoir ce qu'ils ont à gagner ou à perdre dans le choix d'un parti. Ésaü vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. N'avons-nous pas des milliers d'Ésaü ? n'avons-nous pas de plus le marché des consciences dans la vente des journaux ? Est-il en Europe un ministère qui n'ait à sa disposition des trompettes d'impostures quotidiennes, et qui ne puisse impunément assassiner les réputations les plus intègres ? Elle est courte la liste des personnages qui ne savent pas déguiser la bassesse sous le nom de prudence, qui sans ménagement poursuivent les abus, et dont la couleur politique est invariablement restée la même.

Dans tous les pays et dans tous les siècles, la classe la plus rampante fut toujours celle des poètes : Despréaux lui-même adressait à Louis XIV la menace *terrible* et niaise de cesser d'écrire, si le roi ne cessait de vaincre. Le Parnasse tout entier était en extase à l'aspect du monarque. De nos jours, d'autres po-

tentats ont vu se traîner à leurs pieds les fonctionnaires publics, les écrivains et surtout les poètes. Ils affluent autour des maîtres de la terre et des heureux du siècle. Si, à défendre la cause des esclaves et de tant d'autres infortunés, il y avait à gagner des pensions, des parchemins, des cordons, des titres, le ban et l'arrière-ban de la littérature voleraient à la curée; mais les malheureux ne peuvent offrir que des bénédictions et des larmes d'attendrissement.

Un événement récent a paru néanmoins stimuler la verve de nos rimeurs : la reconnaissance d'Haïti a même fait éclore quelques vers bien tournés; mais l'adulation respire dans la plupart des hémistiches, et l'objet principal ne paraît plus que secondaire.

Pope et Joël Barlow ont eu comme poètes des rivaux qui les égalent, qui les surpassent; mais les auteurs de *la Dunciade* et de *la Colombiade* ne souillèrent jamais leur plume par la flatterie que distillent à grands flots celle de leurs successeurs. Barlow, défenseur des nègres, est honorablement associé sur le Parnasse anglais à d'illustres personnages qui

avec un talent désintéressé ont plaidé cette cause.

La solidarité qui lie entre eux tous les membres de l'espèce humaine, et qui est le premier anneau de *la sainte-alliance des peuples*, oblige chaque individu de concourir au bonheur de ses semblables par ses discours, ses actions, ses exemples. Tributaires de la société, ils sont criminels devant Dieu et devant les hommes, ceux qui, abdiquant leur conscience, n'ont pour code moral que le froid égoïsme ; plus criminels encore ceux qui, pour obtenir ou conserver des places ou d'autres faveurs, immolent les intérêts de leurs contemporains et de la postérité.

Telles ne sont pas, dit-on, la génération qui court à la puberté et celle qui est déjà parvenue à l'adolescence. La pureté de leurs principes n'est point encore altérée par les caresses, les promesses, les menaces ; mais sauront-elles toujours se défendre des pièges séducteurs ? Pour elles la sphère des connaissances s'est agrandie ; mais, quand de toutes parts renaissent les anciens abus et pullulent des abus nouveaux, la trempe de leur caractère promet-elle de les combattre avec une incom-

préssible énergie ? La mort tous les jours éclaircit les rangs parmi les vétérans de la liberté ; jeunes athlètes qui entrez dans la carrière , à vous est dévolu l'honorable emploi d'achever leur ouvrage.

En Europe, des misérables (chrétiens de nom , renégats de fait) conspirent en faveur du croissant contre la croix et favorisent la traite des blancs , tandis que celle des noirs continue en Afrique. La civilisation n'y est qu'à son aurore : cinq millions d'Africains transportés en Amérique y sont encore dans les fers. Libérer les esclaves , répandre parmi eux et parmi ceux qui déjà sont libres , l'instruction , l'amour du travail , de l'ordre , de la vertu et surtout la piété sans laquelle les vertus n'ont aucune garantie ; que de motifs pour stimuler le zèle des philanthropes !

De toutes les questions politiques qui depuis longues années occupent les esprits , aucune n'a excité des débats plus orageux que l'esclavage colonial. Les *abolitionistes* ont eu à lutter sans relâche contre la virulence des passions les plus exaspérées comme les plus viles ; sans cesse ils ont été assiégés par la haine et la calomnie. Si la perspective d'un pareil sort vous

effrayait, vous ne seriez pas dignes de soutenir une si belle cause.

En cultivant les sciences, la littérature et les arts, on rencontre des jaloux, inconvénient léger et qui ne trouble guère une paisible existence. Il n'en est pas de même quand on attaque des abus qui ont leurs racines dans l'orgueil et l'avarice; mais dussiez-vous succomber dans cette lutte, la défaite même serait glorieuse, et quel mérite auriez-vous à triompher sans obstacle?

Il y a plus : en faisant aux hommes tout le bien dont on est capable, il faut attendre d'eux tout le contraire. Ne sont-ils pas en très-grande majorité, méchants, hypocrites, fourbes, ingrats parce qu'ils sont lâches, et lâches parce qu'ils sont ingrats; car ces deux vices sont simultanément effet et cause; mais la conduite des autres ne doit pas être la règle de la nôtre.

Le divin Rédempteur savait à l'avance qu'entre les dix lépreux qui l'imploroient, un seul viendrait le remercier. Cette certitude n'arrêta pas sa charité, et tous furent guéris. Le cercle de la bienfaisance serait trop resserré si on ne l'exerçait qu'envers des êtres estima-

bles. Celui qui fait le bien dans l'espérance de recueillir les fruits d'une gratitude terrestre, ou seulement d'obtenir des éloges, a reçu *ici-bas sa récompense*. Cette décision, ou plutôt cette sentence, est sortie de la bouche de celui qui est la vérité même (1). Édifier les hommes est un devoir, mais ils sont coupables, ceux qui, pour faire une bonne œuvre, veulent absolument d'autres témoins que celui qui voit tout.

Étudier les hommes, ce n'est pas communément le moyen de les estimer. Lorsqu'après une longue expérience, avec ce triste résultat, on arrive au soir de la vie, la certitude de la quitter bientôt et d'échapper à ce monde est consolante; mais rappelons-nous que le Père céleste fait *luire son soleil sur les méchans comme sur les bons* (2); que d'ailleurs, dans tout pays, chez tous les peuples, il y a des âmes pures, et que la véritable noblesse, la vertu, peut être l'apanage des hommes de *toutes les couleurs*.

(1) Voyez *Matth.* VI, vers. 5 et 6.

(2) Voyez *Matth.* V, 45.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE I ^{er} . — Des préjugés en général. Origine de celui qui concerne la couleur des Africains et de leurs descendans.	Page. 1
CHAPITRE II. — Des résultats du préjugé sur la noblesse de la peau.	13
CHAPITRE III. — Observations sur les contrées et sur les classes de personnes parmi lesquelles le préjugé de la noblesse de la peau est plus enraciné.	20
CHAPITRE IV. — Le préjugé sur la prééminence de la couleur blanche, combattu par la raison et la religion.	25
CHAPITRE V. — Les Colons eux-mêmes sont intéressés à la destruction du préjugé sur la couleur.	38
CHAPITRE VI. — Moyens d'accélérer l'abolition du préjugé sur la prééminence de la couleur : influence des lois, des magistrats et du clergé.	56
CHAPITRE VII. — Continuation du même sujet. Influence des écrivains sur le préjugé concernant la noblesse de la peau. Conclusion.	68





